

**Décision n° 916 du 10 avril 2018 portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

**Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 452-11 ;*

*Vu le décret du 19 janvier 2016 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – M. BOUCHARD (Christophe) ;*

*Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme LEGENDRE (Anne-Claire), conseillère des affaires étrangères, en qualité de consule générale de France à New York,*

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à Mme Anne-Claire LEGENDRE à effet de signer, au nom du directeur, tout document, note et contrat à effet de le représenter dans la procédure Martine Violet CARROLL c/ Etat Français- Agence pour l'enseignement français à l'étranger initiée devant le District Court de New York (Etats Unis).

**Article 2** - Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la consule générale de France à New York sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux des services centraux de l'Agence et du consulat général et mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Le directeur de l'AEFE

Christophe BOUCHARD



**ANNEXE**

**SPECIMEN DES SIGNATURES**

Anne-Claire LEGENDRE	
----------------------	--